

1. *Débitrice:* **Ecoflamme SA**, Aloys-Fauquez 124,
1018 Lausanne
2. *Durée du sursis concordataire:* 6 mois jusqu'au
01.11.2006
3. *Commissaire:* Jean-Claude Chaignat, Breveté Préposé OPF
VD, case postale 50, 1055 Froideville
4. *Remarques:* But: Travaux et fourniture dans le domaine
des brûleurs à mazout et à gaz
Date de l'octroi du sursis: 6 avril 2006, prenant effet le 1er
mai 2006
Délai pour la production des créances: 8 juin 2006, sous
peine de se voir exclus des délibérations relatives au concor-
dat (art. 300 LP).
Assemblée des créanciers: elle sera communiquée ultérieu-
rement par publication officielle.
Le commissaire ne donne aucune garantie quelconque
pour le paiement des dettes contractées par la société durant
le sursis concordataire.

Jean-Claude Chaignat
1055 Froideville

(03378204)